





# DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE BLOCS DE LATRINES DOUCHES AU PROFIT DES PDI A OUAHIGOUYA ET SEGUENEGA

Référence du marché : AO-002-2022-OUA-BF\_GRAD-A

# **Table des matières**

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres	3
Section I. Instructions aux candidats	6
Section II. Données Particulières de l'Appel d'offres	15
Section III. Formulaires de soumission	17
Section IV: Eligibilité	37
DEUXIÈME PARTIE - Spécification des Travaux	38
Section V Cahier des Clauses techniques et plans	39
TROISIÈME PARTIE - MARCHE	40
SectionVI. Cahier des Clauses administratives générales	41

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres

### **LETTRE D'INVITATION AUX CANDIDATS**



# Groupe de Réflexion et d'Action pour le Development en Afrique

Burkina Faso Unite-Progrès-Justice

01 BP 650 Ouagadougou 01

Tél:(226) 25 48 86

E-mail: savoum2015@gmail.com

Site web: www.grada-bf.org

Ouagadougou le 01 Aout 2022

Objet : Appel d'offres pour la construction de blocs de latrines au profit des PDI à Ouahigouya et Séguénéga

Référence : Réponse d'urgence en Abris, Protection et Eau hygiène et assainissement au profit des PDI ainsi que des ménages hôtes vulnérables dans la région du Nord

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du projet Réponse d'urgence en Abris, Protection et Eau hygiène et assainissement au profit des PDI ainsi que des ménages hôtes vulnérables dans la région du Nord, le Groupe de Réflexion et d'Action pour le Development Burkina Faso en Afrique (GRAD-A) a l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'offres restreint pour la construction de cent (100) blocs de latrines-douches avec pictogramme au profit des Personnes Déplacées Internes à Ouahigouya et à Séguénéga. Le GRAD-A invite, par la présente lettre d'invitation, les candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction de blocs de latrines à présenter leurs offres sous plis fermés. Les travaux seront exécutés à Ouahigouya sur un des sites de PDI à raison de 50 blocs de latrines-douches et à Séguénéga sur les sites PDI de Tiba et Ramensse à raison de 50 blocs de latrines-douches dans un délai de quatre (04) mois du 1er Septembre au 31 décembre 2022. Par ailleurs quinze (15) blocs de latrines parmi les cent (100) seront construits pour les personnes à mobilité réduites dans les deux communes.

Les candidats intéressés qui remplissent les conditions peuvent obtenir des informations supplémentaires au numéro 25 48 86 67 ou au 70 75 65 95 et les dossiers sont déposés au siège du GRAD-A sis à Pissy non loin du château JUMBO. Les exigences en matière de qualifications seront requises. Le soumissionnaire devra respecter l'offre technique et la proposition de prix.

Les offres devront être rédigées en langue française et déposées au siège social du GRAD-A sis à Ouagadougou au quartier Pissy au plus tard le 20 septembre 2022 à 15h. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires au siège social du GRAD-A.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

[Signature autorisée]

## Section I: Instructions aux candidats

#### A. Généralités

## 1. Objet du Marché

L'objet de cet appel d'offres est d'obtenir des offres compétitives en vue de la construction de cent (100) blocs de latrines-douches à Ouahigouya sur un des sites PDI et à Séguénéga sur les sites PDI de Tiba et Ramensse.

#### 2. Tout au long du présent Dossier d'appel d'offres :

- Le terme « Attributaire » signifie : le soumissionnaire dont l'offre a été retenue avant l'approbation et la notification du marché.
- Le terme « Candidature » désigne : l'acte par lequel le candidat manifeste un intérêt à participer, sans que cet acte ne l'engage ni ne lui impose d'obligations vis-à-vis de l'autorité contractante.
- Le terme « Jour » désigne : un jour calendaire ; sauf indication contraire, les délais sont exprimés en jours francs, à savoir en nombre de jours entiers, sans inclure dans le délai le jour de son point de départ, ni le dernier jour.
- L'expression « Maître d'ouvrage » désigne : la personne morale de droit public ou de droit privé visée dans le Code des marchés publics relatif au champ d'application organique de la réglementation nationale des marchés publics du pays de l'autorité contractante qui est le propriétaire final de l'ouvrage ou de l'équipement technique, objet du marché.
- ❖ L'expression « Maître d'ouvrage délégué » désigne : la personne morale de droit public ou de droit privé qui est le délégataire du maître d'ouvrage dans l'exécution de ses missions.
- Le terme « Ouvrage » désigne : le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique (latrines-douches).
- ❖ Le terme « Soumissionnaire » désigne :la personne physique ou morale qui participe à un appel d'offres en soumettant un acte d'engagement et les éléments constitutifs de son offre.
- Le terme « Soumission » signifie : l'acte d'engagement écrit au terme duquel un soumissionnaire fait connaître ses conditions et s'engage à respecter les cahiers des charges applicables.

#### 3. Origine des fonds

La construction des blocs de latrine-douches sera financée par OCHA (Fonds humanitaire régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre) à travers le GRAD-A en partenariat avec APADE.

# 4. Sanction des fraudes, corruption et autres fautes commises par les soumissionnaires

Le GRAD-A exige des soumissionnaires de l'appel d'offre, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des travaux. Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration (si une telle déclaration est instituée dans la règlementation du Burkina Faso) attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire, et qu'ils s'engagent à les respecter. Des sanctions peuvent être prononcées à l'égard des candidats, soumissionnaires et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles. En tout état de cause, la liste des sanctions visées ci-après n'est pas exhaustive; le GRAD-A veille à ce qu'elles ne soient pas contradictoires avec les réglementations nationales et communautaires établies à cet effet. Est passible de telles sanctions le soumissionnaire qui :

- ✓ a participé à des pratiques de collusion entre candidats et soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte
- ✓ sur la définition des prestations, ou sur l'évaluation des offres de façon à bénéficier d'un avantage indu
- ✓ a fourni délibérément dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou fait usage d'informations confidentielles, susceptibles d'influer sur le résultat de la procédure de passation
- ✓ a eu recours à des pratiques de surfacturation des prix de ses prestations ou a produit de fausses factures
- ✓ a établi des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies
- √ a bénéficié de pratiques de fractionnement ou de toute autre pratique visant sur le plan technique à influer sur le contenu du dossier d'appel d'offres
- ✓ a été reconnu coupable de manquement à ses obligations contractuelles lors de l'exécution de contrats antérieurs à la suite d'une décision de justice devenue définitive.

Lorsque les violations commises sont établies après l'approbation d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné. Aussi tout contrat obtenu ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses et des actes de corruption ont été perpétrés est nul.

#### En outre, le GRAD-A

- Rejettera tout dossier s'il est établi que le soumissionnaire qui a postulé à l'appel d'offre, ou tout membre de son personnel, de ses représentants ou de ses fournisseurs, entrepreneurs, ou sous-traitants (et/ou de leurs employés), est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- Déclarera l'offre non conforme et annulera le premier versement alloué à un marché s'il détermine, à un moment quelconque, que le soumissionnaire s'est livré à la corruption, à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de sélection de fournisseur ou l'exécution des travaux

#### Les termes et expressions ci-après sont définis comme suit :

- Corruption » : le fait d'offrir, de donner, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre
- « Manœuvres frauduleuses » : le fait d'agir ou de s'abstenir d'agir, de dénaturer des faits délibérément ou par imprudence intentionnelle, de tenter d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation.
- « Manœuvres coercitives » signifie le fait de nuire ou de porter préjudice, ou de menacer de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions.
- « Manœuvres obstructives » signifie le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou de faire de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien de menacer, de harceler ou d'intimider quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou d'entraver délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen.

## 4. Conditions à remplir des soumissionnaires

Les candidats peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord et œuvrant dans la construction. **Tout soumissionnaire basé à Ouahigouya sera un atout.** 

Ne sont pas admises à concourir, les personnes physiques ou morales :

- qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ou n'ont pas acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelques natures que ce soit ou n'ont pas produit d'attestation justifiant de leur paiement
- qui sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle
- qui sont frappées de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les textes en vigueur, notamment, le code pénal, le code général des impôts et le code de sécurité sociale
- qui auront été reconnues coupables d'infractions en matière pénale, fiscale ou sociale.

Ces incapacités et exclusions frappent également les membres des groupements et les sous-traitants.

Un candidat ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat se trouvant dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un candidat (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du candidat) sera considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- ➢ est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des prescriptions techniques et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres
- présente plusieurs offres
- > a des relations de travail ou d'affaires avec les consultants ayant contribué à préparer tout ou partie du dossier d'appel d'offres
- ➤ est affilié à une firme ou entité que le GRAD-A a recruté, pour participer au contrôle de travaux de construction des latrines ;

# 5. Qualification des candidats

Les candidats fourniront en utilisant les formulaires de la Section III, une description préliminaire de la méthode de travail qu'ils entendent appliquer ainsi que du calendrier

de travail, y compris plans et tableaux, le cas échéant. Les exigences des capacités techniques requises doivent être en rapport avec l'objet.

Afin d'établir qu'ils possèdent les qualifications requises pour exécuter le Marché, les Candidats devront fournir les informations et documents suivants dans leur offre, en utilisant les formulaires de la Section III :

- copies des documents originaux, ou copies certifiées conformes, de constitution en société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise du Candidat ; une procuration écrite du signataire habilité ;
- critères de qualification ; et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis des prestations réalisées pour cette même période par leur personnel d'encadrement ;
- expérience en matière de réalisation de prestations similaires, y compris étendue et montant de chacun d'eux, Critères de qualification, informations détaillées des travaux en cours et des engagements contractuels ; nom et coordonnées des clients pouvant fournir des renseignements relatifs à ces marchés;
- principaux équipements proposés pour l'exécution du marché;
- qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Marché;
- documents relatifs à la situation financière du Candidat, notamment les états financiers des trois dernières années certifiées par un expert-comptable et comptables agréés et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture). Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir leur bilan d'ouverture et leurs états financiers de leurs années d'existence.
- preuves de l'adéquation du fonds de roulement destiné à l'exécution du marché (accès à une (des) ligne(s) de crédit et disponibilité d'autres ressources financières), ou, le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels;
- autorisation de demander des références auprès des institutions bancaires dont le Candidat est client ;
- informations relatives à des litiges, en cours ou ayant eu lieu au cours des cinq dernières années, auxquels le candidat est ou a été partie, y compris parties concernées, montant objet du litige et décision;
- propositions relatives aux éléments que le Candidat à l'intention de sous-traiter représentant plus de 10% sans excéder 30% du montant du marché.

## B. Contenu du Dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres comprend toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif.

#### PREMIÈRE PARTIE: Procédures d'appel d'offres

- ❖ Section I : Instructions aux candidats
- Section II. Données Particulières de l'Appel d'offres
- Section III : Formulaires de soumission
- Section IV. Eligibilité

#### DEUXIÈME PARTIE: Spécification des travaux

Section V. Cahier des Clauses techniques générales, particulières et plans

#### TROISIÈME PARTIE: Marché

Section VI. Cahier des Clauses administratives générales (CCAG)

Le Candidat doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d'appel d'offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'appel d'offres. Toute carence à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

#### 1- Les documents constituants l'offre

L'offre comprendra les documents suivants :

- a) La lettre de soumission de l'offre ;
- b) le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif, remplis ;
- c) la garantie de soumission ; Renseignements sur le Candidat, et le cas échéant, les Formulaires de Renseignements sur les membres du groupement ;
- g) une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire, et qu'ils s'engagent à les respecter, en remplissant le formulaire fourni à la Section III, Formulaires de soumission;
- h) des pièces attestant, conformément aux dispositions de la lettre de soumission que le Candidat possède les qualifications exigées pour exécuter le Marché si son offre est retenue;

- i) la proposition technique;
- j) l'attestation justifiant qu'il est à jour vis-à-vis de ses obligations sociales et fiscales dans le pays où il est enregistré.
- k) tout autre document stipulé dans la lettre de soumission

#### 2- Lettre de soumission de l'offre et bordereaux des prix

Le Candidat soumettra son offre en remplissant le formulaire tel que présenté à la Section III, Formulaires de soumission et présentera le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif à l'aide des formulaires figurant à la Section III, Formulaires de soumission. Le Candidat indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais sur le formulaire d'offre.

Tous les droits, impôts et taxes payables par l'Entrepreneur au titre du Marché, ou à tout autre titre, à la date de 5 jours précédant la date limite de dépôt des soumissions seront réputés inclus dans les prix et dans le montant total de l'offre présentée par le Candidat.

#### 3- Monnaie de l'offre

Le candidat libellera le prix de son offre en Francs CFA.

#### 4- Documents attestant des qualifications du candidat

Pour établir qu'il possède les qualifications exigées pour exécuter le marché, le candidat fournira les pièces justificatives.

#### 5- Période de validité des offres

Les offres demeureront valables pendant une période de 5 jours après la date limite de soumission fixée par le GRAD-A. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par le GRAD-A.

#### 6- Garantie de soumission

Le Candidat fournira une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre. Le montant de cette garantie doit représenter 10% du montant de l'offre soumise.

#### 7- Documents constituants la proposition technique

Le Candidat devra fournir une Proposition technique incluant un programme des travaux et les méthodes d'exécution prévues, la liste du matériel, du personnel, le calendrier d'exécution et tous autres renseignements demandés à la Section III-, Formulaire de soumission, rubrique "Proposition technique". La Proposition technique devra inclure tous les détails nécessaires pour établir que l'offre du Candidat est conforme aux exigences des spécifications techniques définies dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières et du calendrier d'exécution des travaux.

#### 8- Date et heure limite de remise des offres

Les offres seront déposées au siège du GRAD-A sis à Ouagadougou au quartier Pissy au plus tard le 31 août 2022.

NB: Offres hors délai: le GRAD-A n'acceptera aucune offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres. Toute offre reçue par le GRAD-A après la date et l'heure limites de dépôt sera déclarée hors délai, écartée par la Commission de sélection et renvoyée aux frais du soumissionnaire sans avoir été ouverte.

#### 9- Retrait, substitution et modification des offres

Un Soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation (pouvoir). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite.

# Section II. Données particulières de l'appel d'offres

Référence de l'avis d'appel :						
Nom du soumissionnaire :						
Pays du soumissionnaire :						
Description du projet :						
Situation financière						
Le Soumissionnaire doit établir qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :						
(i)	besoins en financ	cement du marché :				
et						
(ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours du Candidat.						
<ul> <li>Personnel</li> </ul>						
Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :						
Numéro	Nom et Prénom	Position Expérience globale en travaux (années)	Expériences da travaux similair (années)			
1						
2						
3						

Numér	Type et caractéristique du matériel	Nombr
1		
2		
3		

# Section III. Formulaires de soumission

# Liste des formulaires

Lettre de soumission de l'offre	18
Formulaires de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif	20
Formulaires de Proposition technique	22
Formulaires de qualification	23
Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)	35

## A-Lettre de soumission de l'offre

Le Candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Toute réserve ou déviation majeure, par rapport à ce format, pourra entraîner le rejet de l'offre]

Date : [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] AAO Numéro : [insérer le nom de l'avis d'Appel d'Offres]

À : [insérer le nom complet de l'Autorité contractante]

Nous, les soussignés attestent que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs Numéro : [insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs]; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à exécuter et achever conformément au Dossier d'Appel d'Offres et aux Cahier des Clauses techniques et plans, les Travaux ci-après : [insérer une brève description des travaux et [insérer le délai offert par le soumissionnaire];
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : [insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres] [insérer la monnaie] TTC et [insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres] [insérer la monnaie] TTC ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Rabais : Si notre offre est retenue, les rabais ci-après seront accordés. [Détailler tous les rabais offerts et les postes du détail quantitatif et estimatif auquel ils s'appliquent]

Modalités d'application des rabais : Les rabais seront accordés comme suit : [Spécifier précisément les modalités] ;

- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de [insérer la durée de validité de l'offre] ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché

- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt
- i) Nous ne participons pas, en qualité de candidats ou sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres conformément à la clause
- k) Nous acceptons la nomination de [nom indiqué dans les Données particulières de l'Appel d'offres] comme Conciliateur.
- n) En cas d'attribution du Marché, la personne désignée ci-après sera le Représentant de l'Entrepreneur :

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre] En tant que [indiquer les fonctions du signataire]

Signature [insérer la signature]

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Candidat]

En date du	iour	de	[Insérer	la	date
En date da	jour	G.C	Lingerer	···	aacc

# B- <u>Formulaires de Bordereau des prix et Détail quantitatif</u> <u>et estimatif</u>

Le cadre du bordereau des prix unitaires doit être exhaustif et précis. En particulier toutes les tâches élémentaires doivent être définies et les unités de mesure spécifiées.

Les objectifs du Bordereau des prix sont :

- (a) de permettre une bonne comparaison des prix des offres à évaluer sur la base d'une nomenclature définissant ces prix sur la base des tâches élémentaires constituant un poste de prix ; et
- (b) de permettre, une fois le marché conclu, l'évaluation et le paiement des travaux exécutés.

Le système métrique sera utilisé, et les abréviations suivantes sont recommandées :

mètre: m

centimètre: cm

millimètre: mm

hectare: ha

mètre carré: m2

millimètre carré: mm2

litre: l

mètre cube: m3

unité: u

kilogramme: kg

tonne : t

forfait: ff

seconde: s

heure: h

# PROPOSITION DE PRIX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC UNITAIRE DE LATRINE DOUCHES AVEC PICTOGRAMME

Désignation *	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Terre (2m3)			
Gravier (1m3)			
Moellon (1m3)			
Pointes de 8 cm (5kg)			
Pointes de 5 cm (3kg)			
Pointes de 10 cm (3kg)			
Planche de coffrage de 3 x 30 x 600 (3piece)			
Chevron de coffrage de 8 x 8 x 600 (3 pièces)			
Briques cuites			
Siphon de sol (unité)			
Contre plaquet de 8 mm pour coffrage (3kg)			
Pot de défécation pour les enfants unités			
Tuyau PVC 110 m.l			
Porte en bois de 2,10 x 0,70 (unité)			
Main d'œuvre	FF	FF	
TOTAL GENERAL			

# C-Formulaires de Proposition technique

Ce formulaire sera composé de différents tableaux tels que :

- Personnel affecté aux Travaux
- Matériel affecté aux Travaux
- Organisation des travaux sur site
- Méthode de réalisation
- Programme/Calendrier de Mobilisation y inclut la mobilisation du matériel et du personnel
- Programme/Calendrier de Construction
- Autres

# D-Formulaires de qualification

Le GRAD-A ne retiendra que les formulaires qui sont nommés dans les critères de qualification ci-dessous :

## ❖ Formulaire de renseignements sur le Candidat

[Le Candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets

Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO Numéro : [insérer le nom de l'Avis d'Appel d'Offres]

- 1. Nom du Candidat : [insérer le nom du Candidat]
- 2. En cas de groupement, noms de tous les membres : [insérer le nom de chaque membre du groupement]
- 3. Pays où le Candidat est légalement enregistré : [insérer le nom du pays d'enregistrement]
- 3. (Numéro d'Identification nationale des Entreprises) : [insérer le numéro]
- 5. Année d'enregistrement du Candidat : [insérer l'année d'enregistrement]
- 6. Adresse officielle du Candidat dans le pays d'enregistrement : [insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'enregistrement]
- 7. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat:

Nom: [insérer le nom du représentant du Candidat]

Adresse: [insérer l'adresse du représentant du Candidat]

Téléphone/Télécopie: [insérer le numéro de téléphone et de Télécopie du

représentant du Candidat]

Adresse électronique: [insérer l'adresse électronique du représentant du Candidat]

8. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : [cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints] :

Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement.

Nom [insérer le nom complet de la perso [indiquer les fonctions du signataire]	onne signataire de l'offre] En tant que
Signature [insérer la signature]	
Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au Candidat]	nom de [insérer le nom complet du
En date du	_ jour de [Insérer la date de signature]

#### ❖ Formulaire Situation financière

Nom du candidat : Numéro AAO :			Date <u>:</u>	
A compléter par le candidat et,	dans le ca	as d'un GE,	par chaque	partie.
Données financières en équivalent [insérer la monnaie]	Antécédents pour les 4 dernières années (équivalent milliers de [insérer la monnaie])			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	Informati	on du bilan		
Total actif (TA)				
Total passif (TP)				
Patrimoine net (PN)				
Disponibilités (D)				
Engagements (E)				
Info	ormation o	des compte	s de résulta	ts
Recettes totales (RT)				
Bénéfices avant impôts (BAI)				
Nom [insérer le nom complet d En tant que [indiquer les fonction Signature [insérer la signature] Ayant pouvoir à signer l'offre po Candidat].	ons du sig	nataire] nom de [ins	sérer le nom	ı complet du
En date du		_ jour de [Ir	nsérer la dat	te de signature]

On trouvera ci-après les copies des états financiers certifiés (y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :

- a) Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison-mère ou de filiales
- b) Les états financiers des trois dernières années financiers certifiés par un expertcomptable et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités

financières (bilan d'ouverture) ; la page de certification du membre l'Ordre visé plus haut doit être en original ou en copie légalisée. Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir leur bilan d'ouverture et leurs états financiers de leurs années d'existence.

- c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
- d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

# ❖ Formulaire du Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction

Nom du candidat :	Date <u>:</u>
Numéro AAO :	
A compléter par le candidat et, dans le	cas d'un GE, par chaque partie.
Données sur le chiffre d'affai	ires annuel (construction uniquement)
Année	Montant
*Chiffre d'affaires moyen des	
activités de construction	
*Le chiffre d'affaires annuel moyen des	activités de construction est calculé en
divisant le total des paiements ordonna	ancés pour les travaux en cours par le nombre
d'années spécifié.	
Nom [insérer le nom complet de la per	sonne signataire de l'offre]
En tant que [indiquer les fonctions du s	
Signature [insérer la signature]	3
Ayant pouvoir à signer l'offre pour et a	u nom de linsérer le nom complet du
Candidat]	-
	jour de [Insérer la date de signature]

# Formulaire de la Capacité de financement

Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grevés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie liés aux travaux afférents au(x) marché(s) considéré(s), nets des engagements pris par le Candidat au titre d'autres marchés comme requis

Source de financement	Montant
1.	
2.	
3.	
4.	

Nom [insérer le nom complet de la pers	onne signataire de l'offre]		
En tant que [indiquer les fonctions du sig	gnataire]		
Signature [insérer la signature]			
Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du			
Candidat]			
En date du	jour de [Insérer la date de signature]		

# ❖ Formulaire de l'attestation de capacite financière

N/Référence (objet de l'appel d'offres)	
Nous soussignés, Banque	, Société
Anonyme au capital de (monnaie)	, dont le siège social se
trouve à, représ	entée par M,
Directeur en vertu des pouvoirs dont il est inves	ti.
Certifions par la présente que l'Entrepr	se xxxx est titulaire
d'un compte No	_ dans nos livres.
L'Entreprise dispose à notre connaissance des m réalisation du marché pour lequel elle présente	
Fait pour servir et valoir ce que de droit.	
	le (date en toutes lettres)
	Signature
	Cachet

# ❖ Formulaire : Expérience générale de construction

Nom du candidat : _		Date:	
Numéro A	AO:		
Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
		Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage	
		Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage	
		Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage	
		Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage	
		Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante :	

Nom du maître d'ouvrage

\*Inscrire l'année civile en commençant par la plus ancienne.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]

En tant que [indiquer les fonctions du signataire]

Signature [insérer la signature]

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Candidat]

En date du \_\_\_\_\_\_ jour de [Insérer la date de signature]

# ❖ Formulaire Expérience spécifique de construction

Nom du candidat :	Date :		
Numéro AAO :			
Numéro de marché similaire :		<b>I</b> nformation	
Identification du marché			
Date d'attribution			
Date d'achèvement			
		Ensemblier	Sous-traitant
Rôle dans le marché	Entrepreneur		
Montant total du marché			
Nom de l'Autorité contractante :			
Adresse:			
Numéro de téléphone/télécopie :			
Adresse électronique			
Nom [insérer le nom complet de la pers	onne signataire de	l'offre]	
En tant que [indiquer les fonctions du si	gnataire]		

Signature [insérer la signature] Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de

En date du \_\_\_\_\_ jour de [Insérer la date de signature]

[insérer le nom complet du Candidat]

#### Formulaire du personnel proposé et les curriculum vitea

Le Candidat doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises exigées. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque candidat.

1.	Désignation du poste
	Nom
2.	Désignation du poste
	Nom
3.	Désignation du poste
	Nom
4.	Désignation du poste
	Nom
	Désignation du poste
	Nom

#### Garantie de soumission (délivrée par un organisme financier)

L'organisme financier ou le garant remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets.

Insérer le nom de la banque ou organisme financier habilité, et l'adresse de l'agence émettrice.

Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date: [insérer date]

Garantie de soumission numéro : [insérer numéro de garantie]

Nous avons été informés que [insérer nom du Candidat] (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres numéro [insérer numéro de l'avis d'appel d'offres] pour la réalisation des Travaux de [insérer description des travaux] et vous a soumis son offre en date du [insérer date du dépôt de l'offre] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Candidat, nous [insérer nom de la banque ou organisme financier habilité] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer, à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer le montant en en chiffres et en lettres] représentant les...% et compris entre.....et....pour cent du montant prévisionnel du marché.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction dans le cadre de la procédure de passation du marché, à savoir :

- a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- b) s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par le GRAD-A pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par le GRAD-A avant l'expiration de cette période :
- 1. s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul; ou
- 2. s'il ne signe pas le marché; ou

- 3. s'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution du marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou
- c) s'il a fait l'objet d'une sanction d'une juridiction administrative compétente, ayant pour objet la confiscation des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Candidat, lorsque nous recevrons une copie du marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Candidat; ou (b) si le marché n'est pas octroyé au Candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au Candidat du rejet de son offre ou (ii) de la publication de l'avis d'attribution définitive du marché.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Nom : [nom complet de la personne signataire] Titre [capacité juridique de la personne signataire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du	•	, . [Insérer da	
Ln data dii	iour de	lincoror de	$^{+}$
i ii Gale Gu	IOUI UE	. IIIISELEI U	716
			,,,,

## **SECTION IV: Eligibilité**

# 1. Eligibilité du soumissionnaire

Les entreprises sont admises à participer au marché uniquement si elles peuvent établir :

- qu'elles jouissent de l'autonomie juridique et financière,
- qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial
- quelles ne sont pas exclues de la participation à une procédure de passation des marchés, en vertu d'une décision rendue par de justice.

# 2. Eligibilité des travaux

[Note: uniquement pour les marchés de travaux qui peuvent comprendre des travaux de génie civil, de construction d'usines ou des contrats clés en main], l'entrepreneur doit d'abord satisfaire aux critères d'éligibilité soit en tant que personne physique, ou comme société, groupements ou association; ensuite, le personnel, les équipements et les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux.

DEUXIÈME PARTIE - Spécification des Travaux

# Section V. Cahier des Clauses techniques et plans

### I- Le cahier des clauses techniques

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) doit préciser les modalités spécifiques de vérification et de réception des travaux, des différentes étapes d'exécution des travaux concernant la construction de latrines.

La Section, Spécifications techniques particulières, comprendra en particulier les informations détaillées concernant les facteurs suivants :

☐ description et consistance des travaux et des ouvrages ;
🛘 organisation du chantier et travaux préparatoires ;
☐ provenance, qualité et préparation des matériaux ;
П mode de préparation des travaux :

□ exécution des travaux

#### II- Plans

Le soumissionnaire devra par conséquent inclure dans son offre, les plans, notes de calculs, spécifications techniques, détails des prix, méthodes et procédés de construction et tout autre détail approprié.

# TROISIÈME PARTIE - MARCHE

# Section VI. Cahier des Clauses administratives générales

#### I- GENERALITES

#### 1-Exécution du marché

L'Entrepreneur doit entreprendre les études d'exécution, dans les limites d'une semaine après la signature du contrat, l'exécution complète des travaux et doit remédier aux désordres ou malfaçons, conformément aux dispositions du Marché. L'Entrepreneur doit diriger les travaux, fournir la main d'œuvre, les matériaux, les équipements, ainsi que les ouvrages provisoires requis pour l'exécution et l'achèvement des travaux et la reprise des désordres et malfaçons.

#### 2-Confidentialité

L'Entrepreneur est tenu à une obligation de confidentialité en ce qui concerne le Marché et les documents contractuels qui s'y rapportent. Cette même obligation s'applique à toute information, de quelque nature que ce soit, qui ne soit pas déjà rendue publique, dont lui-même, son personnel et ses sous-traitants auraient pu prendre connaissance. Il ne pourra en aucun cas publier ou révéler de telles informations sans avoir obtenu l'accord écrit et préalable du GRAD-A, et seulement dans les limites strictement nécessaires avec la bonne exécution du Marché.

#### 3-Procédés et méthodes de construction

L'Entrepreneur est entièrement responsable de l'adéquation, de la stabilité et de la sécurité de tous les procédés et méthodes de construction employées pour la réalisation des ouvrages. L'Entrepreneur doit prendre à ses frais, risques et périls les dispositions nécessaires pour que les approvisionnements et le matériel et les installations de chantier ainsi que les ouvrages en construction ne puissent être enlevés ou endommagés par les tempêtes, les crues, la houle et les autres phénomènes naturels qui sont normalement prévisibles dans les circonstances où sont exécutés les travaux.

## 4-Personnel de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur emploiera sur le site, en vue de l'exécution des travaux et de la reprise des malfaçons :

uniquement des techniciens compétents et expérimentés dans leurs spécialités respectives ainsi que les contremaîtres et chefs d'équipe capables d'assurer la bonne surveillance des travaux; • une main-d'œuvre qualifiée permettant la bonne réalisation de toutes ses obligations dans le cadre du Marché et dans le strict respect des délais d'exécution;

L'Entrepreneur doit, pendant le délai d'exécution des ouvrages et la période de garantie :

- assurer la sécurité des personnes autorisées à être présentes sur le site et maintenir ce dernier et les ouvrages (tant que ceux-ci ne sont pas réceptionnés ou occupés par l'Autorité contractante) en bon état, de manière à éviter tous risques pour les personnes;
- fournir et entretenir à ses propres frais tous dispositifs d'éclairage, protection, clôture, signaux d'alarme et gardiennage aux moments et aux endroits nécessaires ou requis par le Maître d'œuvre, par toute autre autorité dûment constituée et par la réglementation en vigueur, pour la protection des travaux ou pour la sécurité et la commodité du public ou autres;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement tant sur le site qu'en dehors et pour éviter tous dégâts ou dommages aux personnes ou propriétés publiques ou autres qui résulteraient de la pollution, du bruit ou autres inconvénients résultant des méthodes mises en œuvre pour la réalisation des travaux.

L'Entrepreneur doit permettre l'accès au Site, pour l'exécution des obligations qui leur incombent : aux autres entrepreneurs employés par le GRAD-A et à leur personnel, au personnel ou relevant du GRAD-A.

#### 5. Protection de la main d'œuvre et conditions de travail

L'Entrepreneur doit faire son affaire du recrutement du personnel et de la main d'œuvre, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.

Le GRAD-A ou le Maître d'œuvre peut exiger le départ du chantier de toute personne employée par l'Entrepreneur faisant preuve d'incapacité ou coupable de négligences, imprudences répétées ou défaut de probité et, plus généralement, de toute personne employée par lui et dont l'action est contraire à la bonne exécution des travaux.

L'Entrepreneur supporte seul les conséquences dommageables des fraudes ou malfaçons commises par les personnes qu'il emploie dans l'exécution des travaux.

Lorsque l'Entrepreneur est autorisé à sous-traiter une partie des travaux, ses sous-traitants sont liés par des obligations identiques.

#### 6. Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux, y compris les frais généraux et, tous les impôts, droits et taxes de toute nature dus par l'Entrepreneur et/ou ses employés et sous-traitants en raison de l'exécution des travaux.

## 7. Documents contractuels

L'offre et toute la correspondance et la documentation relatives à celle-ci échangées par le Titulaire et le GRAD-A seront rédigés en français.

Les documents tels que plans, notes de calculs ; le Bordereau des prix unitaires ; le Détail quantitatif et estimatif de tous les matériaux intervenant dans la construction des latrines et tout autre document mentionnés dans l'appel d'offre seront considérés comme contractuels.

L'Entrepreneur fournira trois (3) exemplaires dont un (1) sur calque de tous les plans et autres documents dont la réalisation est à sa charge au titre du Marché ainsi qu'un (1) exemplaire reproductible de tout document dont la reproduction par photocopie ne peut pas être d'aussi bonne qualité que l'original.

L'Entrepreneur est tenu de fournir un planning d'exécution des travaux et d'avertir le GRAD-A par écrit chaque fois que le planning ou l'exécution des travaux est susceptible d'être retardé ou interrompu. La notification de l'Entrepreneur doit préciser les caractéristiques des plans requis et les dates de remise de ces plans.

#### II. Réalisation des blocs de latrines douches

L'Entrepreneur a le libre choix de la provenance des matériaux ou composants de construction ainsi que du mode de transport de ces divers éléments, leur assurance et les services bancaires qui s'y rapportent, sous réserve de pouvoir justifier que ceux-ci satisfont aux conditions fixées par le Marché.

Quel que soit le mode de transport et de livraison des matériaux, produits ou composants, et même en cas de prise sur stock, l'Entrepreneur est tenu de procéder aux opérations nécessaires de déchargement, de débarquement, de manutention, de rechargement et de transport, jusque et y compris la mise en dépôt ou à pied d'œuvre des matériaux, produits ou composants.

L'Entrepreneur est responsable :

- a) de l'implantation exacte des ouvrages par rapport aux repères, lignes et niveaux de référence originaux fournis par le Maître d'œuvre ;
- b) de l'exactitude du positionnement, du nivellement, du dimensionnement et de l'alignement de toutes les parties des ouvrages ; et
- c) de la fourniture de tous les instruments et accessoires et de la main-d'œuvre nécessaire en rapport avec les tâches énumérées ci-dessus.
- Si, à un moment quelconque lors de l'exécution des travaux, une erreur apparaît dans le positionnement, dans le nivellement, dans le dimensionnement ou dans l'alignement d'une partie quelconque des ouvrages, l'Entrepreneur doit rectifier cette erreur à ses propres

Dans le délai de cinq (5) jours, l'Entrepreneur soumettra au GRAD-A, pour approbation, un programme d'exécution des travaux qui soit compatible avec la bonne exécution du Marché tenant compte notamment, le cas échéant, de la présence ou non de soustraitants sur le Site. L'Entrepreneur est tenu, en outre, sur demande du GRAD-A, de lui donner par écrit, à titre d'information, une description générale des dispositions et méthodes qu'il propose d'adopter pour la réalisation des travaux.

Si à un moment quelconque, il apparaît au GRAD-A que l'avancement des travaux ne correspond pas au programme d'exécution approuvé, l'Entrepreneur fournira, sur demande du GRAD-A, un programme révisé présentant les modifications nécessaires pour assurer l'achèvement des travaux dans le délai d'exécution.

Le programme d'exécution des travaux précise notamment les matériels et les méthodes qui seront utilisés et le calendrier d'exécution des travaux. Le projet des installations de chantier et des ouvrages provisoires est annexé à ce programme. Le programme correspondant distinguera les matériels et équipements devant être importés de façon temporaire et exclusivement destinés à la réalisation des travaux.

Si un vice de construction est constaté, les dépenses correspondant au rétablissement de l'intégralité de l'ouvrage ou à sa mise en conformité avec les règles de l'art et les stipulations du Marché, ainsi que les dépenses résultant des opérations éventuelles ayant permis de mettre le vice en évidence, sont à la charge de l'Entrepreneur sans préjudice de l'indemnité à laquelle le GRAD-A peut alors prétendre.

L'Entrepreneur doit assurer la garde, la surveillance et le maintien en sécurité de son chantier y compris en dehors des heures de présence sur le site. Pendant toute la durée des travaux, l'Entrepreneur est tenu d'avoir un personnel en astreinte, en dehors des heures de travail, tous les jours sans exception (samedi, dimanche, jours fériés), de jour comme de nuit, pour pallier tout incident et/ou accident susceptible de se produire en relation avec les travaux.

Le délai d'exécution des travaux fixé par le Marché s'applique à l'achèvement de tous les travaux prévus incombant à l'Entrepreneur. Ce délai est de quatre mois. Dans le cas d'intempéries dépassant le seuil fixé, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux ne seront pas prolongés.

En cas de retard fautif dans l'exécution des travaux, il est appliqué une pénalité journalière, égale à un certain nombre de millièmes du montant de l'ensemble du Marché. Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le GRAD-A peut, sans préjudice de toute autre méthode de recouvrement, déduire le montant de ces pénalités de toutes les sommes dont il est redevable à l'Entrepreneur. Les journées de repos hebdomadaire ainsi que les jours fériés ou chômés, ne sont pas déduites pour le calcul des pénalités.

#### II- RECEPTIONS DES TRAVAUX

#### 1- La réception provisoire

La réception provisoire a pour but le contrôle et la conformité des travaux avec l'ensemble des obligations du Marché et, en particulier, avec les Cahier des Clauses techniques. La réception peut être prononcée par tranche de travaux étant précisé que, dans ce cas, c'est la réception de la dernière tranche qui tiendra lieu de réception provisoire de travaux au sens du présent Marché. Les opérations préalables de réception provisoire nécessitent la mise en place d'une commission de réception.

L'Entrepreneur avise le GRAD-A, par écrit, de la date à laquelle il estime que les travaux ont été achevés ou le seront. Un procès-verbal sera établi.

### 2- La réception définitive

La réception définitive sera prononcée un (01) mois après la date du procès-verbal de réception provisoire. Avant cette période, l'entrepreneur est tenu à l'obligation de garantie contractuelle.

En outre, au plus tard une (1) semaine après la réception provisoire, le Maître d'œuvre adressera à l'Entrepreneur les listes détaillées de malfaçons relevées, à l'exception de celles résultant de l'usure normale, d'un abus d'usage ou de dommages causés par des tiers.

L'Entrepreneur disposera d'un délai d'une (1) semaine pour y apporter remède dans les conditions du Marché. Il retournera au Maître d'Œuvre les listes de malfaçons complétées par le détail des travaux effectués.

Le GRAD-A délivrera alors, après avoir vérifié que les travaux ont été correctement vérifiés et à l'issue de cette période de deux (2) semaines, le procès-verbal de réception définitive des travaux.

Si l'entrepreneur ne remédie par aux malfaçons dans les délais, la réception définitive ne sera prononcée qu'après la réalisation parfaite des travaux qui s'y rapportent. Dans le cas où ces travaux ne seraient toujours pas réalisés deux (2) semaines après la fin de la période de garantie contractuelle, l'Autorité contractante prononcera néanmoins la réception définitive à l'issue de cette période tout en faisant réaliser les travaux par toute entreprise de son choix aux frais et risques de l'Entrepreneur. Dans ce cas, la garantie de bonne exécution demeurera en vigueur.

La réception définitive marquera la fin d'exécution du présent Marché et libérera les parties contractantes de leurs obligations.